

**APPEL À CANDIDATURE**

Bruxelles, 8/06/2021

Nous vous informons que nous lançons une procédure d'engagement, également accessible aux demandes de changement d'attributions, de fonction et/ou de cours à conférer :

**Charge** : 45 heures à conférer sur l'année académique<sup>1</sup>

**Campus/Domaine** : IESSID / Sciences politiques et sociales

**Section** : Bachelier de spécialisation en Travail psychosocial en santé mentale

**Fonction** : Maître-assistant-e

**Cours à conférer** : Sciences biomédicales (avec une expertise attendue dans le secteur de la santé mentale)

**Intitulés des activités d'apprentissage** : Psychiatrie des adultes (22h30 au 1er quadrimestre) & Psychiatrie des adultes, psychogériatrie (y compris éléments de psychopharmacologie) (22h30 au 2ème quadrimestre)

**Période** : du 14 septembre 2021 au plus tard le 13 septembre 2022

**Compétences/Capacités visées par les activités d'apprentissage** :

- 1.2. Utiliser les concepts théoriques et les connaissances vues aux cours pour favoriser cette rencontre
- 1.3. Manifester de l'empathie, adopter une attitude de non-jugement et créer un cadre de confiance et de sécurité dès la première rencontre en tenant compte des troubles psychiques de la personne
- 2.1. Adopter une attitude d'exploration pour établir des hypothèses quant à la façon d'être de la personne et du fonctionnement de son groupe familial
- 3.4. Respecter le secret professionnel
- 3.6. Se référer de façon pertinente aux cadres légal, réglementaire et déontologique régissant sa profession
- 4.4. Recourir aux savoirs théoriques et réfléchir à sa pratique pour mieux adapter ses interventions
- 5.4. Se questionner sur les normes, sur la normalité et l'anormalité ainsi que sur le pathologique et le pathogène
- 5.6. Conserver sa capacité d'indignation devant les situations très difficiles de certains patients (et/ou de leur famille) et les réponses qui y sont apportées

---

<sup>1</sup> Notre bachelier de spécialisation en Travail psychosocial en santé mentale s'organise dans un horaire adapté. Les prestations pour ces activités d'apprentissage sont programmées les mardis entre 17h30 et 21h30.

Contenus liés aux activités d'apprentissage :

L'étudiant·e sera capable de :

- reconnaître les signes cliniques présentés par la personne et sa famille
- tenir compte de cette sémiologie pour ajuster sa relation aux patients
- poser des questions plus ciblées au patient et à sa famille en fonction de la sémiologie qu'il a observé
- explorer de manière systématique un certain nombre d'items indispensables à l'observation psychiatrique
- connaître les notions de secret professionnel, de secret professionnel partagé et des dérogations aux secrets professionnels ainsi que les conséquences légales en cas de transgression des secrets
- savoir comment agir et quelles instances alerter en cas de maltraitance dont il a connaissance
- se documenter face à des signes sémiologiques l'orientant vers un diagnostic
- connaître les grands concepts théoriques touchant la pédopsychiatrie et la psychiatrie des adultes
- avoir conscience de l'importance d'échanger avec des pairs professionnels pour évaluer et faire évoluer sa pratique
- garder son esprit critique face à la décision de quiconque concernant son patient, indépendamment du statut des décisionnaires
- interroger ce qui lui semble non pertinent et/ou incompréhensible dans des situations cliniques et des décisions thérapeutiques
- garder un esprit critique face aux exigences de la société et individuelles

**Tout renseignement utile peut être obtenu auprès de Monsieur Jean-Sébastien VANDENBUSSCHE, directeur des Domaines.**

**Les candidatures écrites doivent être adressées par courriel à Monsieur Jean-Sébastien VANDENBUSSCHE, [jsvandenbussche@he2b.be](mailto:jsvandenbussche@he2b.be) pour le 31 juillet 2021 au plus tard.**

**Les charges seront prioritairement données aux collègues qui n'atteindraient pas encore leur maximum horaire prévu par l'article 7 §2 du décret "charges et emplois" du 25 juillet 1996.**

**Les personnes qui ne sont pas membres du personnel de la Haute École doivent joindre un CV et une lettre de motivation.**

Pour le Collège de direction,  
Jean-Sébastien Vandenbussche